

Délibérations de la séance du 22 Mars 2017

Des délibérations devant être présentées au vote
(Article L2121.12 du Code des Collectivités Territoriales)

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux du mois de mars à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué (le 15 mars 2017) s'est réuni en Mairie de Venon, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Françoise GERBIER, Maire.

La séance a été publique.

Présents : CHAMPETIER Christophe, CHEVALIER Joëlle, CLOCHEAU Danielle, FRANCHINI Christophe, FRETTI Michel, GAUDE Thierry, GERBIER Françoise, HANSEN Olivier, JAY Alain, ODDON Marc, VACHER Nicolas, VINCENT Michelle,

Pouvoirs : RIETHMULLER Vincent a donné pouvoir à ODDON Marc
GIBASZEK Anne a donné pouvoir à VACHER Nicolas

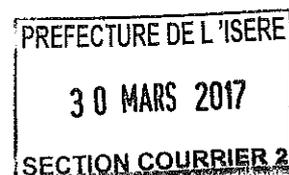
Excusés : RIETHMULLER Vincent, VOUAILLAT Christelle, GIBASZEK Anne.

Ouverture de la séance à 21h03

Secrétaire de séance : HANSEN Olivier a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 7 février 2017,
2. Examen et vote des comptes administratifs et approbation du compte de gestion de Monsieur Le Trésorier de Saint Martin d'Hères,
3. Affectation de résultat 2016,
4. Vote du taux des 3 taxes,
5. Examen et vote des demandes de subvention des associations de Venon,
6. Examen et vote des demandes de subvention des associations de Venon, (CCAS)
7. Budget Primitif 2017 (principal et annexes),
8. Remise en état du bassin du chapon, demande de subvention,
9. Enfouissement réseau sec secteur Chapon
10. Demande de construction d'une nouvelle logette au carrefour des puis
11. Information : travail sur le PLUI
12. Information : point sur la place du village
13. Questions diverses



1. Approbation du compte-rendu du 7 février 2017

Le procès-verbal du conseil municipal du 7 février 2017 est adopté à l'unanimité.

2. Examen et vote des comptes administratifs et approbation du compte de gestion de Monsieur Le Trésorier de Saint Martin d'Hères,

DB2017.016

BUDGET PRINCIPAL

Le résultat du compte administratif fait apparaître :

Section fonctionnement Recettes.....	521 993.75
Section fonctionnement Dépenses.....	427 670.98

Soit un excédent de la section fonctionnement.....	94 322.77
Le résultat reporté 2015 se monte à	44 421.99
Soit un résultat cumulé au 31 décembre 2016 de.....	138 744.76

Section Investissement Recettes.....	318 668.98
Section Investissement Dépenses.....	237 679.00

Soit un excédent	80 989.98
L'excédent d'exécution à reporter 2015 se monte à	179 282.36
Soit un solde d'exécution 2016 cumulé à reporter de.....	260 272.34

Les restes à réaliser d'investissement se montent à	21 596,70
L'excédent net de la section d'investissement peut donc être estimé à	238 675.65

Il sera tenu compte de ce montant lors du vote du budget 2017.

BUDGET ANNEXE : CCAS

Le résultat du compte administratif fait apparaître

Section fonctionnement recettes.....	6 388.00
Section fonctionnement dépenses.....	3 673.38

Soit un excédent de la section fonctionnement.....	2 714,62
Le résultat reporté 2015 se monte à	6 227,09
Soit un résultat cumulé au 31 décembre 2016 de	8 941,71

Nous vous proposons l'affectation suivante :

<input type="checkbox"/> Compte 002 résultats d'exploitation reporté.....	8 941,71
---	----------

Mme le Maire quitte la séance à 21h57 pour permettre au conseil de voter le compte administratif 2016.

Approbation du compte de gestion 2016 de Monsieur le Trésorier de St Martin d'Hères :

« Le Conseil Municipal, décide d'approuver le compte de gestion de M. le Trésorier correspondant au budget principal et son annexe (CCAS), le compte de gestion présentant les mêmes masses et résultats que le CA 2016. »

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

3. Affectation de résultat 2016

DB2017.017

Après délibération, la résolution suivante est soumise au vote :

« Après avoir entendu les explications de l'adjoint aux finances, le Conseil Municipal décide d'affecter de la façon suivante les résultats des budgets des comptes administratifs de l'année 2016 :

Budget principal section fonctionnement.

<input type="checkbox"/>	Résultat à affecter.....	138 744,76
<input type="checkbox"/>	Compte 1068 pour couverture de la section investissement...	120 000,00
<input type="checkbox"/>	Compte 002, report à nouveau.....	18 744,76

Budget CCAS :

Nous vous proposons l'affectation suivante :

<input type="checkbox"/>	Compte 002 résultats d'exploitation reporté.....	8 941,71
--------------------------	--	----------

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

4. Vote des 3 taxes

DB2017.018

Marc Oddon adjoint aux finances rappelle qu'il s'agit d'une ressource essentielle pour la commune qui doit apporter un produit fiscal pour 2017 d'environ 320 000 euros. Ce montant reste quasiment stable pour la commune.

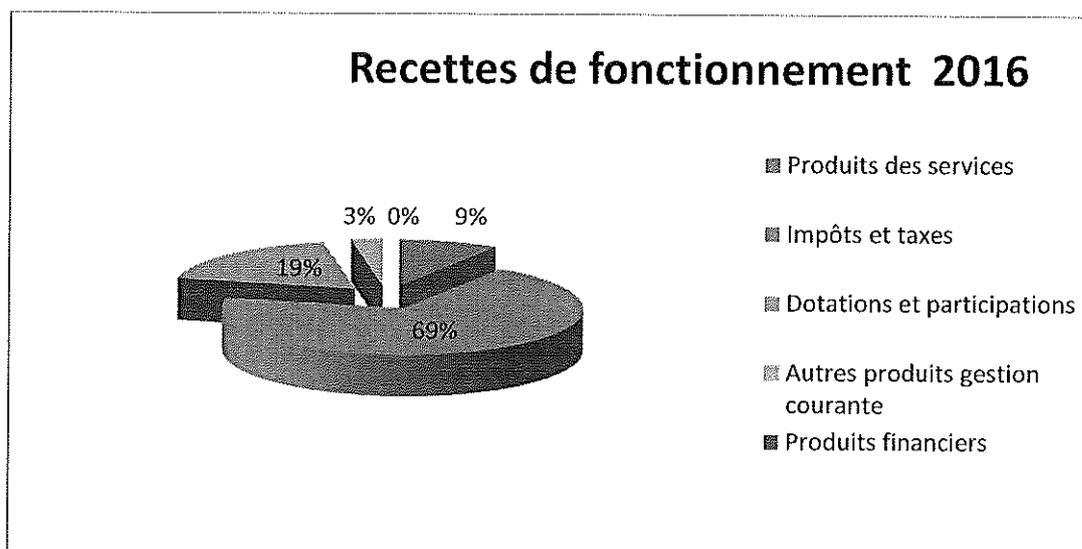
Chaque année le montant des bases d'imposition est réactualisé par les services de l'état avec un taux qui dépend du vote des députés (0,4% cette année). Cette augmentation permet de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie et de l'inflation.

Les engagements financiers de la commune sont tenus et l'adjoint aux finances propose donc de maintenir les taux de taxes sans augmentation.

Nous avons pu dégager une capacité d'autofinancement compatible avec nos projets et ces taxes représentent plus de 69 % de nos sources de financement.

Le montant de la taxe professionnelle a été figé du lors passage à la métropole et ne relève plus de la compétence municipale.

	Bases pre2017	taux 2017	Montant prévisionnel commune 2017
TH	1633000	9,15	149419,5
TF-B	894800	19,42	173770,16
TF-NB	10200	64,02	6530,04
			329 719,70 €



Après les explications de l'adjoint aux finances la délibération est mise au vote :

« Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Marc Oddon et délibéré, décide d'appliquer sur les trois taxes les taux suivants :

Taxe d'habitation : 9,15%

Taxe Foncière Bâti : 19,42%

Taxe Foncière Non Bâti : 64,02 %

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

5. Examen et vote des demandes de subvention des associations de Venon

DB2017.019

La commission chargée d'instruire les demandes de subventions des associations s'est réunie et a proposé une répartition des subventions en fonction de critères d'investissement et d'animations des associations communales ou ayant un lien avec la commune. Le dynamisme associatif étant important et à encourager, nous avons demandé le compte rendu de l'assemblée générale et un bilan financier à chaque association subventionnée par la commune, pour veiller à la cohérence d'utilisation des fonds publics. Les subventions seront débloquées une fois reçu les différents documents.

L'adjoint aux finances propose que la totalité des subventions restent comprises dans l'enveloppe prévisionnelle, et que des arbitrages puissent être rendus en fonction des besoins.

« Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, décide d'appliquer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2017 :

NOMS	Objet	BUDGET 2017
ACCA	Chasse	50
ACPG anciens combattants et mutilés	Anciens combattants	50
AFMD	Mémoire déportation	50
Amicale venonaise	Activités Venon	400
ANACR de l'ISERE	Anciens combattants et amis de la résistance	50
Association Musicale de Venon	Ecole de musique	400
APE	Parents d'élèves	400
Alter Egaux	Education populaire et animation	50
Avenir	Animation et réflexion citoyenne.	0(*)
Collectif de solidarité Internationale	Solidarité création	150
Collège le Chamandier	Journée d'intégration 6eme	100
Collège le Chamandier	Voyages scolaires	300
Comité des Fêtes	Animations Venon	0(*)
Coopérative scolaire	Coopérative de l'école	150
Délégation départementale de l'éducation nationale	Secteur de Domène (Charles Laye)	50
FNACA	Anciens combattants	50
Grand Champ	Chorale, concerts	400
Masnat	Touareg	100
SPA Venon	Société Protectrice des animaux	100
TANAT	Touaregs, niger Création d'école (avec ecole Bayard)	100
Le Tichodrome	Sauvegarde faune sauvage	50
Venon Paysage et patrimoine	Mise en valeur paysage et patrimoine de venon	400
Welldone	Animation et réflexion citoyenne	50
Total budget général		3450

(*)Pas de subvention demandée.

Interruption de la séance du conseil municipal à 22h31 pour interroger le président de l'association Avenir qui n'a pas demandé de subvention

Reprise du conseil à 22h36

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

6. Examen et vote des subventions des associations CCAS

DB2017.020

La commune tient à apporter son soutien aux associations qui interviennent pour les personnes âgées dépendantes et la garde d'enfants. La subvention tient compte des besoins exprimés et du nombre de personnes suivies.

ADMR service à domicile	Aide sociale venon CCAS	600
Garderie Lithops	Accueil enfants de venon garderie	825
ADPA	Aide personnes dépendantes	250
Total budget CCAS		1 675

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

7. Budget primitif 2017 (principal et annexes)

DB2017.021

Lecture vous a été donnée du budget communal principal, et du budget annexe (CCAS) de l'année 2017
Il vous est demandé de vous prononcer sur leur adoption.

Nous vous rappelons les montants de chaque budget :

Budget principal :

<input type="checkbox"/>	Section fonctionnement : (recettes 2017)	495 772,00 €
<input type="checkbox"/>	Section fonctionnement : (dépenses 2017)	503 888,00 €
<input type="checkbox"/>	Section fonctionnement : (recettes avec excédent 2016).....	514 516,76 €
<input type="checkbox"/>	Section investissement: (recettes 2017)	833 344,00 €
<input type="checkbox"/>	Section investissement : (dépenses 2017)	1 072 019,00 €
<input type="checkbox"/>	Restes à réaliser de l'exercice 2016 en investissement	21 596,70€

Total de la section d'investissement (dépenses 2017)..... 1 093 615,70 €

Section investissement : (recettes avec excédent 2016)..... 1 093 616,34 €

Budget annexe : CCAS :

<input type="checkbox"/>	Section fonctionnement : Recettes 2017.....	15 900,00 €
<input type="checkbox"/>	Section fonctionnement : (dépenses).....	24 841,00 €
<input type="checkbox"/>	Section fonctionnement : (recettes avec excédent 2016).....	24 841,71 €

« Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de l'adjoint aux finances et délibéré, décide d'approuver le budget primitif communal des sections fonctionnement et investissement pour l'année 2017.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNINIMITE.

8. Remise en état du bassin du chapon, demande de subvention

DB2017.022

Le bassin ancien du Chapon, peu entretenu depuis des décennies, envahit par les racines, dont la source a été détournée, est dans un état méritant une rénovation.

Avec plusieurs élus du Conseil Municipal et l'aide d'habitants il a été conçu un projet de rénovation et de protection incluant non seulement la remise en état du bassin et de ses environs immédiats, la reprise

de la source originelle, mais également la couverture de l'ensemble afin de protéger le tout des intempéries et de prévenir les nouvelles dégradations du temps.

Le Conseil Départemental subventionne la rénovation du patrimoine local non protégé à condition que les rénovations réalisées soient conformes à l'origine. Nous avons donc recherché des traces de ce bassin et interrogé les anciens. Le peu d'information obtenu semble indiquer que le bassin n'a jamais été couvert. La partie toiture n'est donc pas éligible à la subvention du département.

Au vu des montants, le Conseil Municipal suggère de réaliser ces travaux sur 2 ans, d'abord la rénovation du bassin en 2017, puis la toiture en 2018.

Le plan de financement pour 2017 est donc le suivant :

Financement 2017	Base HT	Conseil Départemental	Commune
		35%	65%
Main d'œuvre	8500,00€	2975,00€	5525,00€
Outillage	500,00€	175,00€	325,00€
Matériaux	2750,00€	962,50€	1787,50€
Raccordement de la source	1250,00€	437,50€	812,50€
TOTAL	13 000,00 €	4 550,00€	8450,00€

Le raccordement de la source originelle a été négocié avec le voisinage et sera réalisé dans la foulée.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ces travaux, ainsi que les demandes de subventions.

DELIBERATION ADOPTE PAR 14 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS

9. Enfouissement réseau sec secteur Chapon

Délibération reportée les sommes à engager n'étant pas déterminées.

10. Demande de construction d'une nouvelle logette au carrefour des puis

Délibération annulée à la demande de l'intéressée.

11. Information PLUI

Présentation des travaux en cours sur le PLUI par VACHER Nicolas.

Les habitants sont invités à venir lire le tableau affiché à l'extérieur de la mairie. : ils peuvent aussi venir consulter les éléments à disposition dans la salle du conseil municipal. Une plateforme est également disponible sur le site de la métro (<http://plui-lametro.carticipe.fr/>) où ils peuvent donner leur avis.

L'année 2017 est consacrée à l'élaboration technique du PLUI. Pour le premier semestre un travail est mené avec l'aide des services de la Metro et l'agence d'Urbanisme sur les points suivants : Etudes urbaines (traduction OAP), inventaire du patrimoine, inventaire des bâtiments agricoles et projets de changements de destination ou d'extension.

Traduction sous forme de cartes

Présentation de l'inventaire des éléments de patrimoine de Venon par CHAMPETIER Christophe

Avec Christelle Vouaillat un travail est en cours pour associer Venon Paysage et Patrimoine à l'inventaire exhaustif des éléments patrimoniaux privés et publics du Village : recensements, classements...

La traduction de ce travail se fera sous forme de tableaux et également de cartes.

12. Information travaux place du village

Présentation par Françoise GERBIER :

Une étude supplémentaire et plus approfondie que les précédentes est commandée sur le mur commun entre l'église et l'ancienne école. L'objectif est de clarifier l'impact de la démolition de l'ancienne école sur la solidité du cœur de l'église.

Trois projets vont être proposés ensuite par l'équipe d'architectes sur l'aménagement de la place du village. Une nouvelle approche est proposée différente des projets précédents. Ouverture ou non vers les différents points cardinaux et donc les différents paysages ; la question du chauffage est à regarder de près. Quand le dossier sera un peu plus avancé, une présentation sera faite au conseil municipal. Une concertation est également prévue avec les riverains, les associations et les habitants.

13. Questions diverses

- Dans le cadre de la discussion sur le budget, il est proposé par un conseiller municipal que la commune de Venon puisse affecter une partie de son budget au remboursement du capital de la dette publique nationale : Marc ODDON se renseigne à la trésorerie.
- Proposition de vente d'un terrain pour la construction d'un logement social sur un des derniers lots du lotissement de la Frénaie. Possibilité d'étudier un projet de F3 ou F4, mais ceci devrait être pris en charge par un bailleur social car la commune n'a pas vocation à gérer des logements. Une rencontre est prévue avec les services de la métro pour étudier le projet.
- Vitesse sur la route, stationnement à l'école, carrefour de Gières : comment lutter contre l'insécurité routière ? La gendarmerie a de nouveau été saisie : elle est venue faire un contrôle de vitesse récemment.
- Lettre réponse du Président du Conseil Départemental (Casseroisse)
- Plan climat Thierry Gaude propose une visite d'ATHANOR et de la station d'épuration : la date du vendredi 2 juin est avancée.
- Les demandes de cartes d'identité sont transférées à partir du 21 mars 2017 aux communes de Saint Martin d'Hères, Domène, Grenoble...
- Le maire propose que la motion suivante soit envoyée à Monsieur le Préfet :

« Dans le cadre de la réforme de l'organisation des préfectures appelée « Plan Préfectures Nouvelle Génération », il est prévu en mars 2017 que les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) soient gérées comme pour les passeports biométriques, à savoir une instruction complète confiée à certaines communes de la Vienne équipées d'ores et déjà de dispositifs de recueil.

A ce jour, 26 communes de l'Isère disposent de ces dispositifs de recueil.

Or si seulement environ 3%h de la population demande un passeport par an, il en est tout autrement pour la CNI qui est régulièrement demandée dans des démarches administratives (élections, hospitalisation, démarches bancaires, examens scolaires....).

Un tel projet accélérerait l'éloignement des services publics de première nécessité alors qu'au quotidien la municipalité redouble d'efforts pour les maintenir et les développer au plus proche des administrés.

L'État, au travers de cette réforme, s'éloigne des collectivités et des citoyens, et porte atteinte au symbole que représente la mairie.

De ce fait, les communes qui ne sont pas équipées de ces dispositifs de recueil se verront être totalement dessaisies de cette mission si importante en termes de contact avec la population.

De plus, cette mesure éloignera encore le service public des habitants, en obligeant certaines à effectuer plusieurs kilomètres pour déposer leur demande, et autant pour retirer le titre.

Comment les personnes peu mobiles pourront-elles accéder à un service aussi indispensable ?

Les élus de la commune de Venon sont donc fermement opposés à ce projet. »

Les dates à retenir :

Le 26 mars : marché à la ferme

Le 8 avril : le chêne de Venon label Arbre remarquable de France

Le 23 avril : premier tour présidentielles

Le 30 avril : marché à la ferme

Le 7 mai : deuxième tour présidentielles

Le 8 mai : commémoration victoire des alliés, capitulation de l'Allemagne nazie

Les 13 et 14 mai : concert de violoncelles

Le 20 mai : festival « Changer d'Airs »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 0h45

Délibérations prises

**DB2017.016 : vote du compte administratif 2016 du budget Principal et CCAS et
Compte de gestion du trésorier.**

DB2017.017 : Affectation des résultats 2016

DB2017.018 : vote du taux des 3 taxes pour 2017

DB2017.019 : Vote des subventions aux associations pour 2017 budget principal

DB2017.020 : Vote des subventions pour 2017 CCAS

DB2017.021 : vote du budget primitif 2017 du budget principal et CCAS

DB2017.022 : demande de subvention pour la remise en état du bassin du Chapon

Liste des Arrêtés du maire

**AM2017.004 : demande d'autorisation d'ouvrir un débit temporaire pour la fête
du boudin le 4 et 5 février 2017**

**AM2017.005 : demande d'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boisson pour le
le bal folk,**

AM2017.006 : reclassement indiciaire de Mme BALDUCCI à compter du 1^{er} janvier,

AM2017.007 : reclassement indiciaire de Mme DOS SANTOS à compter du 1^{er} janvier,

AM2017.008 : reclassement indiciaire de Mme KERLOCH à compter du 1^{er} janvier,

AM2017.009 : reclassement indiciaire de Mme SCANNELLA à compter du 1^{er} janvier,
 AM2017.010 : revalorisation de l'indice de paie de Mme BALDUCCI au 1^{er} janvier

URBANISME

Permis de construire

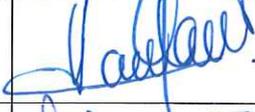
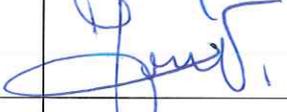
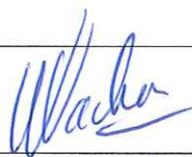
PC038.5331600010 : CHIROL Loïc et GRIDEL Karen, Le Chapon, construction d'une maison individuelle délivrée le 3 mars 2017,

Déclaration préalable

DP0385331700003 : DE PLACE Guy, Serralière, construction d'une piscine,

DP0385331700004 : ZANELLA Gérard, La Chappe, remplacement des volets blancs pour de volets roulants solaires en alu blancs

Membres du Conseil Municipal présents

Conseillers	Signatures	Conseillers	Signatures
CHAMPETIER Christophe		CHEVALIER Joëlle	
CLOCHEAU Danielle		FRANCHINI Christophe	
FRETTI Michel		GAUDE Thierry	
GERBIER Françoise		GIBASZEK Anne	
HANSEN Olivier		JAY Alain	
ODDON Marc		RIETHMULLER Vincent	
VACHER Nicolas		VINCENT Michelle	
VOUAILLAT Christelle			

